



Accompagnement des Villes de Douala et Yaoundé dans la mise en œuvre de leurs  
Plans de Mobilité Urbaine Soutenable

CRIS CSO-LA/2019/408-966

N° 017/CUD/ATCUDY/CAB-MAIRE/2025

Douala, le 26 NOV 2025

À

MESDAMES/MESSIEURS LES DIRECTEURS  
GÉNÉRAUX DE:

- ETS VERSAILLES YAOUNDE TEL:699 922 661
- ETS OCEANNE ET SERVICES YAOUNDE TEL:699 966 750
- ETS TOYS LAND BP .:276 YAOUNDE TEL:699 922 729

Objet : Invitation à soumissionner pour les travaux d'aménagement de l'immeuble destiné à abriter les bureaux du projet ATCUDY de Yaoundé

Madame/Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que votre société est invitée à participer à l'appel d'offres simplifié pour le marché précité. Le dossier d'appel d'offres complet est joint à la présente lettre. Il comprend les éléments suivants :

**VOLUME 1**

**SECTION 1 : INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES, avec l'AVIS DE MARCHÉ**

**SECTION 2 : BORDEREAU DE SOUMISSION**

- Déclaration sur l'honneur relative aux critères d'exclusion et de sélection ..... Formulaire a.14

**SECTION 3 : FORMULAIRES relatifs aux critères de sélection :**

- Formulaire « entité légale » ..... Formulaire 4.5.b  
(à ajouter au document)
- Capacité financière ..... Formulaire 4.4
- Capacité technique et professionnelle : ..... Formulaire 4.6.5

**SECTION 4 : OFFRE TECHNIQUE :**

- Vue d'ensemble du personnel du soumissionnaire ..... Formulaire 4.6.1.2
- CV des principaux membres du personnel ..... Formulaire 4.6.1.3

- Installations ..... Formulaire 4.6.2
- Plan de travail et programme..... Formulaire 4.6.3
- Procuration ..... Formulaire 4.3
- Formulaire « signalétique financier » ..... Formulaire 4.5.a  
(à ajouter au document)

#### **SECTION 5 : GRILLE DE CONFORMITÉ ADMINISTRATIVE ET GRILLE D'ÉVALUATION**

- Grille de conformité administrative
- Grille d'évaluation

#### **VOLUME 2**

##### **SECTION 1 : FORMULAIRE DE MARCHÉ**

##### **SECTION 2 : CONDITIONS GÉNÉRALES DES MARCHÉS DE TRAVAUX**

##### **SECTION 3 : CONDITIONS PARTICULIÈRES**

#### **VOLUME 3**

##### **SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES**

#### **VOLUME 4**

##### **OFFRE FINANCIÈRE POUR LES MARCHÉS À FORFAIT**

#### **VOLUME 5**

##### **DOCUMENTS DE CONCEPTION, Y COMPRIS LES PLANS**

Pour obtenir des informations complètes sur les procédures de passation de marché, référez-vous au Guide pratique des procédures contractuelles applicables à l'action extérieure de l'UE (PRAG) et à ses annexes, que l'on peut télécharger à l'adresse suivante :

[http://ec.europa.eu/europeaid/funding/about-funding-and-procedures/procedures-and-practical-guide-prag\\_en](http://ec.europa.eu/europeaid/funding/about-funding-and-procedures/procedures-and-practical-guide-prag_en)

Nous attendons votre offre avec intérêt.

En soumettant une offre, vous acceptez d'être informé des résultats de la procédure par voie électronique. Cette notification sera réputée avoir été reçue par vous à la date à laquelle le pouvoir adjudicateur/maître d'ouvrage l'a envoyée à l'adresse électronique que vous avez indiquée dans votre offre.

Si vous décidez de ne pas remettre d'offre, nous vous saurions gré de nous en faire part par écrit, en motivant votre décision.

Je vous prie d'agrérer, Madame / Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



## AVIS DE MARCHÉ

### **TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE L'IMMEUBLE DESTINÉ À ABRITER LES BUREAUX POUR L'UNITÉ DE GESTION DU PROJET ATCUDY DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE YAOUNDÉ**

**Yaoundé – Région du Centre – Cameroun**

#### **1. Référence**

N° 010 /CUD/ATCUDY/CAB-MAIRE/2025

#### **2. Procédure**

Simplifié .

#### **3. Intitulé du programme**

Accompagnement des Communautés Urbaines de Douala et Yaoundé dans la mise en Œuvre des Plans de Mobilité Urbaine Soutenable (ATCUDY)

#### **4. Financement**

BGUE-B2018-21.020802-C1-DEVCO

#### **5. Maître d'ouvrage**

Maire de la Ville de Douala /CAMEROUN

---

### **SPÉCIFICATIONS DU MARCHÉ**

#### **6. Type de marché**

À forfait

#### **7. Description du marché**

Le présent marché a pour objet les travaux de réfection de l'immeuble destiné à abriter les bureaux du Projet ATCUDY de la Communauté Urbaine De Yaoundé, financé par l'Union européenne. Les travaux consistent notamment en la remise en état des revêtements muraux et sols, la réhabilitation des installations électriques et sanitaires, la réparation de la toiture, la menuiserie intérieure et extérieure ainsi que la mise en conformité des systèmes de ventilation et de climatisation. L'ensemble des prestations devra être exécuté selon les normes techniques en vigueur au Cameroun, dans un délai maximum de trois (03) mois à compter de l'ordre de service.

#### **8. Date prévue pour le commencement de l'exécution du marché**

Janvier 2026

#### **9. Période de mise en œuvre des tâches**

Janvier 2026 à Mars 2026

---

### **CONDITIONS DE PARTICIPATION**

#### **10. Éligibilité et règles d'origine**

La participation au présent appel d'offres n'est ouverte qu'aux soumissionnaires invités.

#### **11. Sous-traitance**

Le recours à la sous-traitance est autorisé. Dans la sélection des sous-traitants, le

contractant accordera la préférence aux personnes physiques, entreprises ou sociétés des États ACP aptes à exécuter les travaux requis à conditions égales.

## 12. Motifs d'exclusion

Sont exclues de la participation à la présente procédure de passation de marché ou de l'attribution d'un marché les personnes physiques, entreprises ou sociétés qui se trouvent dans l'une des situations mentionnées aux points 2.6.10.1.1. («Exclusion de la participation aux procédures de passation de marché») et 2.6.10.1.2. («Rejet d'une procédure déterminée») du Guide pratique des procédures contractuelles applicables à l'action extérieure de l'UE (PRAG). Si elles participent malgré tout au présent appel d'offre, leur offre sera considérée comme inadaptée ou irrégulière, selon le cas. Les soumissionnaires doivent produire une déclaration selon laquelle ils ne se trouvent dans aucune des situations d'exclusion visées au point 2.6.10.1 du PRAG. Cette déclaration doit englober tous les membres d'une entreprise commune/d'un consortium. Les soumissionnaires qui se sont rendus coupables de fausses déclarations peuvent en outre être frappés de sanctions financières jusqu'à concurrence de 10 % du montant du marché et d'exclusion conformément au règlement financier en vigueur.

Ces situations d'exclusion s'appliquent à tous les membres d'une entreprise commune/d'un consortium, à tous les sous-traitants et à tous les fournisseurs des soumissionnaires, ainsi qu'à toutes les entités aux capacités desquelles le soumissionnaire a recours pour les critères de sélection.

## 13. Nombre d'offres

L'offre complète doit être présentée sous la forme d'un original, clairement identifié par la mention «**Original**» et de **Six copies**, elles aussi clairement identifiées par la mention «Copie». En cas de divergence, l'original prévaut.

Les soumissionnaires ne peuvent soumettre qu'une offre. Les offres ne portant que sur une partie des travaux ne seront pas prises en considération. Les soumissionnaires ne peuvent pas soumettre une offre pour une variante en plus de l'offre qu'ils soumettent pour les travaux requis dans le dossier d'appel d'offres.

---

## CRITÈRES DE SÉLECTION ET D'ATTRIBUTION

### 14. Critères de sélection

Afin d'être éligibles à l'attribution du marché, les soumissionnaires doivent fournir la preuve qu'ils répondent aux critères de sélection. Dans le cas d'une offre soumise par un consortium, et sauf disposition contraire, ces critères de sélection seront appliqués au consortium dans son ensemble.

Les critères de sélection pour chaque soumissionnaire sont les suivants:

#### **14.a. Capacité économique et financière du candidat:**

- le chiffre d'affaires annuel moyen du soumissionnaire au cours des trois dernières années doit être égal au moins à 40 000 000 FCFA

#### **14.b Capacité technique et professionnelle du candidat:**

- il doit avoir achevé au moins 03 projets dont la nature/le montant/la complexité est identique à la nature/au montant/à la complexité des travaux sur lesquels l'offre porte et ayant été mis en œuvre durant la période suivante: (05) cinq ans à compter de la date limite de soumission du présent DAO. Le maître d'ouvrage se réserve le droit de demander des copies des certificats de réception finale signés par les maîtres

d'œuvre/le maître d'ouvrage des projets concernés.

#### Entités pourvoyeuses de capacités:

Un opérateur économique peut, lorsque cela est approprié, et pour un marché particulier, invoquer les capacités d'autres entités, quelle que soit la nature juridique des liens qu'il a avec elles. Dans ce cas, il doit prouver au pouvoir adjudicateur qu'il aura à sa disposition les ressources nécessaires pour l'exécution du marché en produisant un engagement, de la part de ces entités, de mettre ces ressources à sa disposition. Ces entités, par exemple la société mère de l'opérateur économique, sont tenues au respect des mêmes règles d'éligibilité – notamment celle de nationalité – que l'opérateur économique qui y fait appel et doivent répondre aux critères de sélection pour lesquels l'opérateur économique a fait valoir leurs capacités. En outre les informations relatives à cette/ces entité(s) tierce(s) pour les critères de sélection pertinents devront être reprises dans un document séparé. Les preuves de leur capacité devront également être fournies lorsque le pouvoir adjudicateur en fait la demande.

En ce qui concerne les capacités techniques et professionnelles, un soumissionnaire peut uniquement invoquer les capacités d'autres entités si ces dernières exécuteront les travaux pour lesquels ces capacités sont nécessaires.

En ce qui concerne les critères économiques et financiers, les entités sur les capacités desquelles le soumissionnaire s'appuie sont solidairement responsables de l'exécution du marché.

### **15. Critères d'attribution**

Le seul critère d'attribution sera le prix: l'offre économiquement la plus avantageuse est l'offre conforme aux exigences techniques dont le prix est le plus bas.

---

### **SOUMISSION DES OFFRES**

#### **16. Date limite de réception des offres**

L'attention du soumissionnaire est attirée sur le fait qu'il existe deux (02) systèmes différents pour l'envoi des offres ; celles-ci peuvent être : 1) soit envoyées par la poste ou un service de messagerie privé, 2) soit remises en main propre.

Dans le premier cas, l'offre doit être envoyée avant la date limite de soumission, le cachet de la poste ou le récépissé de dépôt faisant foi<sup>1</sup>, alors que dans le second cas, c'est l'accusé de réception délivré au moment de la réception de l'offre qui fait foi.

**12 H 00 – HEURE LOCALE – LE 22 DÉCEMBRE 2025**

Les offres envoyées au pouvoir adjudicateur après la date limite ne seront pas prises en considération.

#### **Modalités de soumission des offres**

Les offres doivent être rédigées en français et soumises, sous enveloppe scellée, exclusivement au pouvoir adjudicateur et :

- SOIT envoyées par courrier ou par service de messagerie, auquel cas le cachet de la poste ou la date du récépissé de dépôt font foi ;

**Mme NANA SUNOU ANNIE – Coordonnatrice du Projet ATCUDY**

BP : 43 Douala – Cameroun

Email : [Nana\\_sunou@yahoo.fr](mailto:Nana_sunou@yahoo.fr) / [projeteatcudy@gmail.com](mailto:projeteatcudy@gmail.com)

Tel : (+237) 699 928 079/ 698 092 521

- SOIT remises en main propre par le participant en personne ou par un agent directement dans les locaux du pouvoir adjudicateur contre remise d'un accusé de réception signé et daté, auquel cas

---

<sup>1</sup> Il est conseillé de recourir à l'envoi recommandé, au cas où le cachet de la poste ne serait pas lisible.

l'accusé de réception fait foi.

### COMMUNAUTÉ URBAINE DE DOUALA

Direction des Services Généraux et du Patrimoine /

Sous-direction des Marchés Publics.

sise au 210 Rue pasteur (1.049) à Bonanjo, 5ème étage de l'Immeuble SCI-Bonanjo à côté de la

Délégation Régionale de la Faune et de la Forêt

BP 43 Douala – Cameroun; Tél : (237) 233 421 509 / Fax : (237) 233 426 950

Site web : [www.douala.cm](http://www.douala.cm)

Email : [cabmaire.douala@douala.cm](mailto:cabmaire.douala@douala.cm)

#### Entre 8H00 et 12H

L'intitulé du marché et la référence de la publication (voir point 1 ci-dessus) doivent être clairement indiqués sur l'enveloppe contenant l'offre et toujours être mentionnés dans toute correspondance ultérieure avec le pouvoir adjudicateur.

Les offres soumises par d'autres moyens ne seront pas prises en considération.

En soumettant une offre, les candidats acceptent d'être informés des résultats de la procédure par voie électronique. Cette notification est réputée avoir été reçue à la date à laquelle le pouvoir adjudicateur l'a envoyée à l'adresse électronique indiquée dans l'offre.

- L'ouverture des offres se fera à la date du **22 Décembre 2025** à la Commission Interne de Passation des Marchés N°2 auprès de la CUD sis au Cercle Municipal de Bonanjo qui ouvrira les plis en présence des soumissionnaires qui souhaitent y assister ou leurs représentants dûment mandatés, ayant une parfaite connaissance de leurs offres.

#### 17. Base juridique<sup>2</sup>

Règlement UE) n°236/2014 du Parlement européen et du Conseil du 11 mars 2014 énonçant des règles et des modalités communes pour la mise en œuvre des instruments de l'Union pour le financement de l'action extérieure.

Règlement ou autre instrument au titre duquel le présent marché est financé - voir l'annexe A2 du PRAG. FED: Accord de partenariat ACP-CE signé à Cotonou le 23 Juin 2000, tel que modifié (annexe IV)]

#### 18. Recours

Les soumissionnaires qui estiment avoir été lésés par une erreur ou une irrégularité commise durant la procédure d'attribution peuvent former un recours. Pour plus de détails, voir le point 2.12 du PRAG).

#### 19. Système de détection rapide et d'exclusion

Les soumissionnaires et, si ceux-ci sont des entités légales, les personnes ayant un pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle sur eux, sont informés que, s'ils venaient à se trouver dans une des situations de détection rapide où d'exclusion, leurs données à caractère personnel (nom, prénom s'il s'agit d'une personne physique, adresse, forme juridique et nom et prénom des personnes ayant un pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle s'il s'agit d'une personne morale) peuvent être enregistrées dans le système de détection rapide et d'exclusion (EDES) et communiquées aux personnes et entités concernées en lien avec l'attribution ou l'exécution d'un marché public.

<sup>2</sup> Veuillez indiquer toute spécificité pouvant avoir un impact sur les régles de participation (par exemple une spécificité géographique, une spécificité thématique ou une spécificité liée à un long terme ou à un court terme).

